



## CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2026 A 14 H 30

### PROCES VERBAL SEANCE DU 28 MARS 2026

**Président de séance :** Mme Marie-Josèphe PIQUEREY, doyenne d'âge jusqu'à l'élection du Maire

M. Eric BOONE, Maire

**Présents :** Eric BOONE, Patrick ROY, Anaïs CHOULET, Philippe PEROZ, Pamela LACHAT, Gilles GRUT, Christiane KLINGUER, Philippe PROST, Marie-Josèphe PIQUEREY, Emilie VIGEZZI, Dominique GUENOT, Fanny VOLTOLINI, Théophile HAHLING, Marine JACQUET, Philippe ZATTARIN, Marion MAILLARD, Thibaud DEFRANOUX, Anaïs GUILLEMIN, Yoann DAUCOURT, Sophie FICHET, Thierry BRUN, Quentin DECHAUX, Laurence EMONIN, Serge SPIZZO, Sophie LAROCHE, Walter PLANÇON.

**Procuration :** Anaïs GRADOZ donne procuration à Quentin DECHAUX

**Quorum :** 27

#### **Ordre du jour :**

- 1. Election du maire*
- 2. Détermination du nombre des adjoints au maire*
- 3. Elections des adjoints au maire*
- 4. Lecture de la charte de l'élu local*
- 5. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 février 2026*

Monsieur Jean-Claude BOUGET, 1<sup>er</sup> adjoint sortant, déclare les membres du conseil municipal installés dans leur fonction et laisse la présidence à Madame Marie-Josèphe PIQUEREY, doyenne d'âge.

### ***Election d'un secrétaire de séance***

Sur demande de la présidente, après ouverture de la séance et selon la réglementation en vigueur, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, nomme Patrick ROY, secrétaire de séance.

### ***1. Election du Maire***

Madame Marie-Josèphe PIQUEREY, présidente de séance, rappelle des modalités de vote en faisant lecture des articles suivants :

**Article L2122-4 du CGCT :** Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus.

Les fonctions de maire sont incompatibles avec l'exercice d'une des fonctions électives suivantes : président d'un conseil régional, président d'un conseil départemental.

Les fonctions de maire sont également incompatibles avec celles de membre de la Commission européenne, membre du directoire de la Banque centrale européenne ou membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Tout maire exerçant une fonction le plaçant dans une situation d'incompatibilité prévue par les deuxième et troisième alinéas cesse de ce fait même d'exercer ses fonctions de maire. En cas de contestation, l'incompatibilité prend effet à compter de la date à laquelle la décision juridictionnelle confirmant l'élection devient définitive.

**Article L2122-7 du CGCT :** Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Madame Marie-Josèphe PIQUEREY, présidente de séance, appelle à candidature de 2 assesseurs. Sont désignés Monsieur Yoann DAUCOURT et Monsieur Dominique GUENOT.

Madame Marie-Josèphe PIQUEREY, présidente de séance, invite les conseillers à voter pour l'élection du Maire.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le nombre de votants est de 27, 6 bulletins blancs et 21 bulletins pour le candidat Eric BOONE.

Monsieur Eric BOONE a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Monsieur le Maire, nouvellement élu, prend la parole :

« Citoyennes et citoyens de PONT DE ROIDE VERMONDANS

C'est avec une grande émotion et un grand honneur que je prends la fonction de Maire de PONT DE ROIDE-VERMONDANS avec l'ensemble de mes adjoints et des élus.

C'est un engagement total que j'assurerai ma fonction de maire que vous m'avez confié ce jour.

Mon équipe et moi-même s'engageront dans le sens de l'honneur et de l'honnêteté aux différentes fonctions qui sont définis.

Je serai le maire à l'écoute de tous nos citoyennes et citoyens sans aucune différence.

Je m'engage à ce que notre petite ville soit un acteur essentiel dans le pays de Montbéliard Agglomération.

L'ensemble du conseil municipal à mes côtés portera une attention particulière à :

- Soutenir et développer notre système de santé,
- Maintenir nos écoles, nos services,
- Nos associations qui sont très présentes et qui permettent d'épanouir notre jeunesse et nos seniors.
- Nos commerces, nos artisans et notre industrie car c'est grâce à eux que notre village est et doit rester dynamique et attractif.

Nous allons redynamiser notre ville où il fait bon vivre avec :

- L'étude d'une maison SENIORS,
- Le développement de commerces,
- Le développement de rencontres festives avec l'ensemble des associations et rudipontains.

Dans ma fonction de maire, je m'engage à développer le dialogue et le respect de l'ensemble des agents de la commune de PONT DE ROIDE-VERMONDANS qui œuvrent tous les jours dans la ville

Nous souhaitons que les 6 élus issus de l'opposition participent de façon constructive à cette équipe municipale et que l'amertume compréhensible de la défaite ne leur fasse pas oublier leur choix premier, celui d'un engagement citoyen dans l'intérêt de la commune.

Nous allons écrire ensemble un chapitre de l'histoire municipale de PONT DE ROIDE VERMONDANS pendant les 7 années que durera ce mandat.

À chacun de nous de faire en sorte qu'il soit agréable à lire.

Je tiens à avoir une pensée pour Mr ARNOUX avec toute son équipe qui pendant plus de 30 ans a été le maire de cette ville et qui s'est retiré pour nous confier la ville.

En conclusion :

Unissons nos forces pour agir ensemble dans une ville agréable à vivre

Merci à vous tous pour votre confiance. »

## **2. Détermination du nombre des adjoints au maire**

### **Délibération n°2026.03.01 :**

Le Maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Le Maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de PONT DE ROIDE-VERMONDANS un effectif maximum de 8 adjoints.

Monsieur le Maire propose la création de 8 postes d'adjoints.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

L'exposé du Maire entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide par 21 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention, la création de 8 postes d'adjoints au Maire.

## **3. Election des adjoints au Maire**

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au Maire a été déposée.

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à voter pour l'élection des adjoints.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Le nombre de votants est de 27, 6 bulletins blancs et 21 bulletins pour la liste proposée par Monsieur le Maire à savoir :

1<sup>er</sup> adjoint : Patrick ROY

2<sup>ème</sup> adjointe : Anaïs CHOULET

3<sup>ème</sup> adjoint : Philippe PEROZ

4<sup>ème</sup> adjointe : Pamela LACHAT

5<sup>ème</sup> adjoint : Gilles GRUT

6<sup>ème</sup> adjointe : Christiane KLINGUER

7<sup>ème</sup> adjoint : Philippe PROST

8<sup>ème</sup> adjointe : Marie-Josèphe PIQUEREY

#### **4. Lecture de la charte de l'élu local**

Monsieur le Maire procède à la lecture de la charte de l'élu local.

#### **5. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27 février 2026**

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 27 février 2026.

Sur autorisation de Monsieur le Maire, Quentin DECHAUX, conseiller de l'opposition prend la parole :

« Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

Je souhaite tout d'abord adresser mes félicitations à l'équipe majoritaire pour son élection.

Le résultat est là, nous le respectons.

Mais cet après-midi, permettez-moi de rappeler une réalité que vous ne pourrez pas contourner : 975 Rudipontains et Vermondanais, soit près de 47 % des suffrages, n'ont pas choisi votre projet.

47 %, ce n'est pas une opposition symbolique. C'est une force. C'est une attente. Et c'est une vigilance démocratique que vous devrez désormais intégrer.

Nous prenons également acte du choix qui a été fait de ne pas intégrer le groupe « Un avenir pour Pont-de-Roide-Vermondans » au sein de l'exécutif municipal, alors même que près d'un habitant sur deux a exprimé le souhait de voir une autre voix participer aux décisions. Ce choix est le vôtre, mais il engage déjà votre manière de concevoir la gouvernance locale.

Vous avez la majorité. Très bien.

Mais vous n'avez ni un blanc-seing, ni le droit d'avancer seuls.

La véritable autorité ne s'impose pas, elle se légitime. Et cette légitimité se construit dans l'écoute, dans le respect, et dans la prise en compte de toutes les voix.

Notre groupe sera une opposition debout, structurée et sans complaisance. Nous ne serons pas là pour accompagner, mais pour contrôler, questionner et proposer.

Chaque décision sera analysée. Chaque engagement sera vérifié. Et chaque promesse sera rappelée.

Nous serons particulièrement attentifs à la gestion financière, car derrière chaque chiffre, il y a l'argent des habitants. Nous serons vigilants sur les projets, car derrière chaque décision, il y a l'avenir de notre commune. Et nous serons exigeants sur la transparence, car elle est la garantie d'un débat sain et d'une action publique crédible.

Nous le disons clairement : nous soutiendrons ce qui est utile. Mais nous nous opposerons fermement à ce qui est flou, mal préparé ou décidé sans concertation.

Et surtout, nous serons extrêmement attentifs à ce qui se décide au conseil d'agglomération. Car trop souvent, c'est là que se prennent des décisions importantes... loin des regards, loin du débat local.

Ici, ce ne sera pas le cas.

Vos positions, vos votes, vos engagements à l'agglomération seront connus, suivis et assumés publiquement.

Rien ne se fera dans l'ombre sans que nous ne le mettions en lumière.

Nous ne sommes pas ici pour faire de la figuration. Nous sommes ici pour représenter près d'un habitant sur deux. Et cela change tout.

Le respect que nous vous devons, vous le devez aussi à ces 975 voix.

Nous serons une opposition qui travaille, une opposition qui parle, et surtout une opposition qui ne détourne jamais le regard.

Monsieur le Maire, gouverner avec 53 %, c'est possible. Ignorer les 47 %, c'est une erreur.

Car gouverner, ce n'est pas seulement décider au présent. Gouverner, c'est anticiper, prévoir les conséquences, écouter les signaux faibles et préparer l'avenir avec lucidité et responsabilité.

Parce que si cet après-midi une élection s'achève, l'avenir de Pont-de-Roide-Vermondans ne se décidera pas à huis clos, ni à sens unique. Il se construira sous le regard attentif de celles et ceux qui ont choisi "Un avenir pour Pont-de-Roide-Vermondans"... et nous serons là, à chaque étape, pour vous le rappeler.

Et pour conclure Georges Clemenceau disait : « Il faut savoir ce que l'on veut. Quand on le sait, il faut avoir le courage de le dire ; quand on le dit, il faut avoir le courage de le faire. »

Nous savons ce que nous voulons. Nous le dirons. Et nous veillerons à ce que cela soit fait, dans l'intérêt de tous les habitants.

Je vous remercie. »

Séance levée à 15H05

Le Maire,  
Eric BOONE

Le secrétaire de séance,  
Patrick ROY

